

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_161

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : 28 octobre 2025

**OBJET : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE
POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DE
L'EMA**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 23
Pouvoirs : 7
Votants : 30

Résultat des votes :

Pour : 30
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Martine MACHON à Marylène GUIJARRO ; Véronique MOREL à Marie-Aude GONON ; Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER ; Marie-José SEGUIN à Williams DUFOUR ; Suzy REY à Anne LENFANT ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ;

CONSIDÉRANT les travaux de construction de l'Espace Multi-Activité démarrés en 2012 et réceptionnés en 2014,

CONSIDÉRANT les désordres apparus après réception et les mises en demeure réalisées par la Communauté de Communes auprès des différents intervenants,

CONSIDÉRANT les différentes expertises menées depuis 2020, et que les négociations à l'amiable ont conduit à l'établissement d'un protocole d'accord transactionnel accepté par le conseil communautaire du 6 mai 2025,

CONSIDÉRANT que les travaux de reprise de l'Espace Multi Activités (EMA) nécessitent un maître d'œuvre ;

CONSIDÉRANT la consultation publiée le 9 octobre dernier pour le choix du Maître d'œuvre ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 4 novembre donné en séance ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

➤ **Le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la Présidente à signer le marché avec le Groupement SIRADEx/A2J CONCEPTS pour un montant de 55 215.00€

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 04/11/2025

La Présidente,
Anne LENFANT

